



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL PNRFO
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc
Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)

SEANCE DU 15 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	11	11 + 5 pouvoirs

Date de convocation 6 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à dix heures, le BUREAU SYNDICAL PNRFO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en BUREAU SYNDICAL PNRFO, qui a eu lieu Maison du Parc, sous la présidence de **Jésus CERVANTES**, Président.

Présents : **Jésus CERVANTES, Hervé CHAMBON, Alain CHENET, Marielle CHEVALLIER, Patrick DYON, Claude HOMEHR, Gilles JACQUARD, Gilles LOYER, Maxence MEUNIER, Marc SEBEYRAN, Marie-Hélène TRESSOU.**

Absents : **Christophe AUBRY, Philippe BORDE, Isabelle HELIOT-COURONNE.**

Représentés : **Christian DENORMANDIE à Patrick DYON, Annie DUCHENE à Maxence MEUNIER, Pascal HENRI à Marc SEBEYRAN, Olivier JACQUINET à Gilles JACQUARD, Philippe PICHERY à Claude HOMEHR.**

Monsieur Hervé CHAMBON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme Inter-Parcs Grand Est « Pour de Nouvelles Ruralités » - Convention de partenariat avec la commune de Mesnil-Saint-Père.
N° de délibération : BS07_15032024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	5	14	0	0	2

Le programme Inter-Parcs « Pour de Nouvelles Ruralités » financé par la Région Grand Est permet la mise en place de résidences d'architecture et de paysage sur le territoire des 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est.

L'étude prévoit la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes auprès d'une commune volontaire afin d'organiser une concertation avec les élus et les habitants et élaborer un projet répondant à une problématique communale et s'inscrivant dans les objectifs du programme.

Une résidence d'architecture et de paysage est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux communes volontaires qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour recourir aux prestations de professionnels du paysage et de l'architecture. L'objectif est de faire émerger une réflexion globale, enrichie par l'échange et l'expérimentation et aboutissant à des actions concrètes et des opérations d'aménagement pilotes.

Sur la base d'un appel à candidature, la commune de Mesnil-Saint-Père a été sélectionnée pour bénéficier du programme Inter-Parcs « Pour de Nouvelles Ruralités » pour l'année 2024. La commune souhaite mener les réflexions sur la création d'un espace de vie en cœur du village et la réhabilitation d'une ancienne grange.

Les différents partenaires s'engagent dans la mise en place du programme de la manière suivante :

- La Région Grand Est assure le financement à 100% de la prestation de l'équipe résidente ;

- Le PnrFO prend en charge le portage financier de l'opération via les crédits mobilisés par la Région, procède à l'appel d'offre et à la sélection du titulaire en associant la commune, mobilise son ingénierie pour organiser, suivre et valoriser la résidence ;
- La Commune s'engage à mobiliser l'ensemble des habitants, son Conseil municipal, et des acteurs (associations, commerçants, écoles...) autour du projet et apporte une participation logistique et organisationnelle (proposer un local de travail, héberger les professionnels sur la durée de la résidence, faciliter la reproduction des documents, accompagner les professionnels lors des temps forts, organiser un temps festif et effectuer un suivi des résultats de la résidence).

Monsieur le Maire de Mesnil-Saint-Père, représentant de Troyes Champagne Métropole, ne prend pas part au vote.

Monsieur Gilles LOYER, représentant de la Commune de Mesnil-Saint-Père, ne prend pas part au vote.

Le Bureau syndical, à l'unanimité des membres votants, décide de :

- Valider et signer la convention de résidence d'architecture et de paysage avec la commune de Mesnil-Saint-Père (cf annexe jointe) ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jésus CERVANTES, Président



Jesus CERVANTES
2024.03.18 08:55:41 +0100
Ref:6158796-9209228-1-D
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES